



P.V. de l'Assemblée Générale de l'UILv

Mardi 04 mai 2021

Virtual via Zoom

Anne Cambier, Présidente de l'UILv, ouvre la séance à 15h30

Présences et procurations

Nom	Prénom	Présent/représenté
Dhanis	Jean-Pierre	Procuration
Vander Eecken	Michel	Procuration
Binst	Roland	Procuration
De Smet	Pierre-Marie	Procuration
Van Crombrugge	Patrick	Procuration
Cambier	Anne	Présent
Coulie	Laurent	Procuration
de Lovinfosse	Pierre	Procuration
Debeer	Nicolas	Procuration
Lepot	Xavier	Procuration
Raskin	Jean-Pierre	Procuration
Sohet	Marc	Présent
Verleysen	Michel	Présent
Werbrouck	Vincent	Présent
Van Hecke	Joris	Procuration
Van Hooland	Yves	Présent
Guiot	Laurence	Procuration
Tumson	Steve	Procuration
Jonas	Alain	Procuration

1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 4 mai 2020

Le PV est approuvé.

2. Activités de l'UILv en 2020

Il n'y a pas eu d'activité de l'UILv en 2020

3. Comptes de résultat et bilan

En l'absence du Trésorier, Yves Van Hooland, Secrétaire Général, présente les résultats financiers de 2020 :

L'UILv a un compte de résultat à 0 avec:

+1641,25 EUR (Entrée cotisations)

- 1641,25 EUR (Sortie en frais de secrétariat)

Le total du bilan reste à 20€ en fin d'année

4. Décharge aux administrateurs pour la gestion 2020

Décharge est donnée aux administrateurs pour leur gestion de l'année 2020

5. Dissolution de l'UILv

Le Secrétaire Général présente les raisons d'une dissolution :

- Notre association est « inactive »
 - 23 membres, nombre en diminution constante
 - Pas d'activités propres
 - Total du bilan : 20€
- Il n'y a aucune perspective de reprise des activités
- Un titre d'association "Royale" ... que l'AILouvain espère également recevoir cette année.
- L'existence purement formelle de l'association entraîne des charges administratives inutiles

En conséquence, la dissolution de l'association est proposée à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve la dissolution à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire Général constate que le quorum nécessaire pour acter la dissolution est atteint.

L'association n'ayant pas de dette, aucun liquidateur n'est désigné.

L'actif (20€) sera transféré vers l'AILouvain, association dont la mission est très proche de celle de l'UILv.

6. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

L'Assemblée Générale est clôturée à 15h50.